



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

pour la constitution de la liste des candidats potentiels pour les demandes de cotation de fournitures et services au titre de l'année 2023.

AMI n°2023-022/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP DU 07 MARS 2023

1. Le présent avis public à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics publié sur le SIGMaP le 20 février 2023.
2. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, de fonds, afin de financer les programmes de son plan de travail, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés ci-après :
 - ✓ **Fourniture** : acquisition de matériels et mobiliers de bureau, acquisition de pack de communication, acquisition de consommables informatiques, ... ;
 - ✓ **Service** : entretien et maintenance du matériel informatique et accessoires, maintenance des climatiseurs de bureau et des installations électriques, organisation partielle (état des lieux, tri et classement) des archives de l'ARMP, ;
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en écrivant à la PRMP au guedjeludovic@yahoo.fr ou contact@armp.bj ou se porter au Secrétariat de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat Permanent de la PRMP, bureau B-502, 5^{ème} étage de l'immeuble « Christophe MONTCHO » abritant la BOA, Rond-point de la place Bulgarie, Gbégamey, téléphone 229 96 55 10 82.**
4. Le Dossier de présélection en version papier sera immédiatement remis aux candidats sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.
5. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être rédigés en langue française et devront être déposés en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'original de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la PRMP, bureau B-502, 5^{ème} étage de l'immeuble « MONTCHO Christophe » abritant la BOA, Rond-point de la place Bulgarie, Gbégamey au plus tard le lundi 27 mars 2023 à 10 heures.**

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les dossiers de manifestation d'intérêt qui parviendront en retard ne sont pas acceptés.

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être soumis par domaine/type de marché. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des domaines listés ci-dessus, et pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés, si ces dossiers spécifiques pour chacun de ces domaines sont jugés satisfaisants. Chaque dossier de manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention "**Manifestation d'intérêt pour la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation de fournitures, services et prestation intellectuelle.**"
7. Chaque dossier de manifestation d'intérêt doit comporter :
 - ✓ la lettre de manifestation d'intérêt pour le marché concerné, datée, signée et cachetée ;
 - ✓ le registre de commerce et/ou les statuts de l'entreprise, avec en surlignage, le domaine d'activité en rapport avec le marché concerné. Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations » ne seront pas considérés ;
 - ✓ pour les anciennes entreprises, les preuves de l'exécution d'au moins trois (03) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des pages de garde et de signature de chaque marché, pour chaque attestation) ;
 - ✓ pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les preuves de expériences de leur personnel d'encadrement (attestations de travail, certificats, attestations de bonne fin d'exécution).
8. Tout recours des candidats dans le cadre de cette procédure de constitution de liste de prestataires sera exercé suivant les délais prévus aux dispositions des articles 116 et 117 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Cotonou, le 07 mars 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics



Ludovic GUEDJE